

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Adrar
Daïra d'Adrar
Commune d'Adrar

Service des programmes
Service des commissions
N.I.F : 098401015013837

AVIS N°: 04/2026
PORTANT L'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°:03/2026

Conformément à l'article N° 65 du décret présidentiel N° 247/2015 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics modifié et complété.

Vu le procès –verbal de réunion de la commission d'évaluation des offres N°: 18/2026 du :24/03/2026

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Adrar annonce l'attribution provisoire de :

Projet : Achèvement de la rénovation du réseau d'assainissement El Bordja El Hamra Adgha

Operation : Achèvement de la rénovation du réseau d'assainissement El Bordja El Hamra Adgha

PROJET	NOM DE SOUMISSIONNAIRE ET NIF	MONTANT DE L'OFFRE /DA	DELAIS	RAISONS ET CRITERE DE CHOIX
Achèvement de la rénovation du réseau d'assainissement El Bordja El Hamra Adgha	SNC MERABTI FRERES 000701088254573	29.945.133,82	2.5 Mois	Moins disant

Conformément à l'article 82 du décret sus-cité, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune dans un délai de (10) dix jours à compter de la date de la première publication de cet avis dans le BOMOP ou sur d'autres organes de la presse.

Les soumissionnaires qui souhaitent consulter les résultats détaillés de l'évaluation technique et financière peuvent se rapprocher du bureau des marchés – service des programmes de la commune, dans un délai de (03) trois jours à compter de la date de la première publication de cet avis sur le BOMOP ou sur d'autres organes de la presse.

Fait à Adrar le :

Le P.A .P.C